

## LE PASS-FONCIER®



### QU'EST-CE QUE LE PASS-FONCIER®

Le Pass-Foncier® est un mécanisme de financement destiné à faciliter l'accès à la propriété sous certaines conditions.

### A QUI S'ADRESSE LE PASS-FONCIER®

Les personnes souhaitant bénéficier du Pass-Foncier® doivent remplir les critères suivants :

- Acheter un logement neuf (individuel ou collectif) ou acheter un terrain et faire construire.
- Ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale durant les deux années précédentes
- Les revenus du ménage ne dépassent pas les plafonds du prêt à taux 0%
- Bénéficier d'une aide à l'accès social à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales au lieu d'implantation du logement (commune, intercommunalité, département, région)

### QUELS SONT LES AVANTAGES DU PASS-FONCIER®

Le Pass-Foncier® bénéficie d'une TVA à 5,5% au lieu de 19,6% sur la construction ou l'acquisition d'un bien neuf. La possibilité de toucher des aides personnelles et de bénéficier d'un prêt à remboursement différé permet d'alléger fortement les mensualités.

### QUELS SONT LES LOTS CONCERNES

Les biens concernés ne doivent pas dépasser un montant d'acquisition plafonné à 2400 € ou 2750 € le m<sup>2</sup> selon la zone de classification de la commune. Attention, toutes les communes ne sont pas éligibles au Pass foncier®. La construction doit respecter les normes en vigueur.

### BON A SAVOIR

Le prêt Pass Foncier® se cumule avec le doublement du prêt à taux 0% et le prêt Tours Plus.